

l'on distribuait un autre millier de bardeaux—bardeaux signifiait des "laissez-passer"—sur le chemin de fer de l'Intercolonial, afin d'amener les électeurs torys aux bureaux de vote ? Se rappelle-t-il de cela ?

L'hon. M. FOSTER : Non.

M. CARVELL : L'hon. député a une mémoire très accommodante. J'admire son aplomb. La première fois que je l'ai entendu parler, je n'avais pas plus que dix ans. Il prononçait un discours devant une société de tempérance, et je croyais que c'était le plus beau discours qui avait jamais été prononcé jusqu'à lors.

L'hon. M. FOSTER : A-t-il eu quelque effet sur vous ?

M. CARVELL : Il a eu l'effet de me faire croire qu'il n'y avait qu'un seul grand homme dans le monde, et que cet homme était Geo. E. Foster, mais j'ai eu beaucoup de déceptions depuis ce temps-là. Les contradictions de l'honorable député ont bien dissipé mes illusions, et lorsque je l'entends aujourd'hui critiquer le parti libéral parce qu'il permet que des circonscriptions restent sans représentants pendant six mois, lorsque je l'entends condamner notre parti parce qu'il permet aux fonctionnaires de prendre part à des élections, et lorsque je l'entends accuser le Gouvernement d'essayer à corrompre les électeurs en leur promettant des travaux dans leurs comtés, je suis obligé de m'écrier : Oh logique ! tu es un bijou rare ! Si vous consultez le passé de l'honorable député et celui du parti qu'il dirige en réalité dans le moment, et si l'on examine ce qui a été fait pendant les dix-huit années que ce parti a été au pouvoir, on ne peut faire autrement que d'admirer l'honorable député lorsqu'il a l'audace d'injurier le Gouvernement actuel parce qu'il a omis certaines choses dans ce bill.

L'honorable député a fait aussi beaucoup de pathos, au sujet de la suppression du secret du vote. Personne plus que moi dans cette Chambre n'est prêt à proclamer la nécessité du secret du vote, et dans la province que je représente et que l'honorable député de Toronto-nord connaît bien, il n'y a jamais eu d'accusation que le secret du vote avait été violé par le parti libéral ou par le parti conservateur. Je crois que nous pouvons au moins nous vanter que sous ce rapport les deux partis ont été francs. Je serais le dernier homme à voter en faveur d'un bill qui permettrait de violer en quelque façon le secret du vote.

Mais l'honorable député sait parfaitement, je n'en ai aucun doute, que le but de ce projet de loi n'est pas celui qu'il nous dit. Il sait que dans la même élection de Wentworth le président d'un bureau de scrutin a écrit les numéros d'ordre au lieu de ses initiales, sur les bulletins et que le résultat a été de faire mettre de côté tous ces bulletins et de faire annuler l'élection. Il fallut

en tenir une autre. Il sait qu'on a commis beaucoup d'irrégularités dans un grand nombre de comtés par tout le Canada. Il sait que dans un des comtés de la province d'Ontario, il y a quelques années, un président de scrutin mettait sur les bulletins des marques qui avaient pour effet de les faire annuler. Il sait que ces choses ont eu lieu dans le passé et peuvent se répéter à l'avenir, et il sait aussi que le seul but de cet article est d'empêcher qu'en l'absence de fraude, les électeurs qui se seront présentés aux urnes ne perdent leur vote, et que le parti pour lequel ils ont voté ne souffrira pas, à moins qu'il y ait eu fraude. Mon honorable ami doit savoir cela.

L'hon. M. FOSTER : Oui, je sais cela. Mon honorable ami M. Carvell sera-t-il assez bon de me permettre de dire un mot ? Je viens justement de relire mon discours, et dans le colloque qui a eu lieu, hier soir, j'ai fait erreur au sujet du nom du comté. Je voulais parler de Provencher ou plutôt de l'honorable député de ce comté qui siège ici, et qui n'y siégerait pas, ai-je dit, si ce n'eût été de l'action de M. Leach, le président de l'élection. Ne connaissant pas personnellement la topographie de ce pays, voilà pourquoi j'ai été induit à erreur. Je ne veux pas dire, et je n'ai pas voulu dire, hier soir, que l'honorable député de Selkirk (M. Jackson) siégeait ici par la même raison. C'est du député de Provencher que je voulais parler. Ce que j'aurais dû dire, pour être exact, c'est que l'honorable député de Selkirk avait été élu par une majorité plus forte qu'il n'aurait obtenue autrement, si ce n'eût été de l'aide que lui a donné M. Duggan.

L'hon. M. PATERSON : Avez-vous d'autres rectifications à faire ?

L'hon. M. FOSTER : S'il s'en présente je les ferais.

M. S. J. JACKSON : Je ne crois pas qu'il y ait dans le dossier ou dans la déposition de M. Duggan rien qui justifie l'assertion qu'a faite l'honorable député, que j'ai obtenu une majorité plus forte que j'aurais pu obtenir autrement. Je veux dire à l'honorable député que bien que quatorze noms aient été omis de la liste, ces électeurs ont voté, leurs bulletins ont été placés dans une enveloppe et leurs votes ont été comptés. J'admets que quelques-uns ont pu être laissés de côté pour une raison ou pour une autre que nous n'avons pu découvrir, mais ces électeurs ont voté et ma majorité n'a pas été augmentée par le fait de M. Duggan.

M. CARVELL : En deux occasions dans son discours, hier soir, l'honorable député (M. Foster) a blâmé les membres de la droite parce qu'il ne s'étaient pas plaints de ces injustices devant la législature du Manitoba. Je ne connais pas en détail ce qui s'est passé dans la législature du Manitoba, mais on a dit noir et blanc, au sujet